



LES  
LANGUES  
**VIVANTES**

DANS LE RÉSEAU  
D'ENSEIGNEMENT  
FRANÇAIS  
À L'ÉTRANGER



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**aefe**

Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger



# Édito

L'apprentissage renforcé des langues vivantes dès l'école primaire et la promotion d'une éducation plurilingue constituent des piliers fondamentaux du projet éducatif français à l'étranger. Ces orientations contribuent à l'excellence des établissements et répondent aux attentes des familles.

Dans un réseau accueillant majoritairement des élèves issus de familles où le français n'est pas la langue parlée à la maison, l'enseignement du français ne peut plus reposer uniquement sur une langue maternelle plus ou moins maîtrisée ni se limiter à une langue de scolarisation. Cela engage à considérer le français dans ses dimensions institutionnelles, linguistiques et culturelles. Il est également essentiel d'en cultiver l'aspect affectif, pour éviter qu'il ne soit perçu comme une simple langue d'enseignement et d'examens.

L'AEFE promeut un enseignement du français et en français, en complémentarité avec l'apprentissage de la langue du pays hôte et d'autres langues vivantes, afin de former des élèves plurilingues, ouverts à la diversité culturelle. Ainsi, dans un réseau qui valorise le plurilinguisme et où les apprentissages linguistiques s'enrichissent mutuellement, le français occupe une place centrale dans la réflexion sur la politique linguistique de chaque établissement. Chaque enseignant, quelle que soit sa discipline, devient un vecteur de la langue et de la culture françaises, permettant aux élèves de tisser, tout au long de leur scolarité, un lien privilégié avec le français.

La pédagogie mise en œuvre vise à garantir à tous les élèves la maîtrise d'au moins trois langues en plus du français, les préparant ainsi à l'enseignement supérieur, à leurs projets professionnels et à leur avenir de citoyens dans un monde globalisé.

En partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, l'AEFE déploie des dispositifs d'excellence au sein de son réseau, tels que les sections européennes, orientales et internationales. Depuis 2018, elle développe également des parcours adaptés et renforcés en langues étrangères (dispositif PARLE), qui offrent aux élèves une exposition accrue aux langues vivantes choisies dans le cadre de leur projet personnel. L'objectif est que la scolarité dans un lycée français du monde constitue un véritable atout pour leur avenir.

Accorder une place centrale à l'éducation plurilingue répond aux attentes des familles désireuses d'un enseignement conforme aux exigences du modèle éducatif français, tout en favorisant une ouverture internationale. Il s'agit aussi de valoriser l'ancrage local des établissements, en tirant parti de leur environnement. La langue du pays hôte, le français et les autres langues enseignées et pratiquées nourrissent harmonieusement la « biographie langagière » des élèves, enrichissant ainsi leur expérience culturelle et sociale au quotidien.

Pour conclure, le réseau des établissements français à l'étranger porte une vision dynamique et inclusive du plurilinguisme, où le français joue un rôle structurant tout en dialoguant avec les autres langues. Cet équilibre permet de former des élèves épanouis, compétents et pleinement ouverts sur le monde.

**Claudia Scherer Effosse**  
Directrice générale de l'AEFE

# **Le français dans le réseau**

## d'enseignement à l'étranger

Dans un réseau qui scolarise majoritairement des élèves issus de familles où le français n'est pas la langue parlée à la maison, celui-ci doit être abordé autrement que sous le prisme de la langue maternelle plus ou moins maîtrisée par tous. Dans les pays non-francophones, le français cohabite avec la langue du pays hôte et/ou avec l'anglais, langues de communication partagées par tous. L'homologation des établissements d'enseignement français à l'étranger invite à considérer la langue française comme la langue de scolarisation, dans ses dimensions institutionnelle, linguistique et culturelle : elle doit également être envisagée dans sa dimension affective afin de ne pas être réduite à une langue de programmes et d'examens.

Dans un réseau qui promeut le plurilinguisme et où les apprentissages linguistiques s'enrichissent mutuellement, le français a sa place dans la réflexion sur la politique des langues de l'établissement. Chaque professeur, quelle que soit sa discipline, doit devenir vecteur de la langue et de la culture françaises afin que les élèves puissent développer tout au long de leur scolarité un rapport privilégié au français qui passe par :



- une exposition la plus large possible à la langue, notamment dans les projets éducatifs, dans les activités périscolaires et péri-éducatives (théâtre, chorale, sport...), dans les échanges formels et informels ;
- un apprentissage de la langue dans toutes les disciplines qui conjugue le sensible et l'intelligible, le corps et l'esprit, l'expérimental et le créatif ;
- une approche par compétences qui met les élèves au cœur des apprentissages, qui développe des situations de lecture, d'expression écrite et orale.



Les axes

# **de la politique de langues**

Le réseau des établissements français à l'étranger offre la possibilité d'étudier plus de 70 langues, parlées dans le réseau en tant que langue du pays hôte. Langues maternelles pour les uns, étrangères pour les autres, tous les élèves se les approprient afin de s'ouvrir à une culture, la leur et à celle de l'autre. Ce plurilinguisme, cette richesse, véritable ADN du réseau, permet une ouverture sur le monde et contribue à construire les citoyens éclairés de demain.

De la maternelle au lycée, la force de l'enseignement des langues réside dans son ancrage dans des parcours linguistiques ambitieux et adaptés aux besoins et aspirations des élèves.

Des dispositifs linguistiques du ministère de l'Éducation nationale au parcours PARLE de l'AEFE, tous proposent un enseignement de langue et en langue qui permet aux élèves de s'approprier une langue dans des contextes différents :

- la mise en place de l'enseignement d'une discipline non linguistique enseignée en langue étrangère (DNL), notamment dans le cadre de parcours PARLE en élémentaire et en collège ;
- des dispositifs comme les sections binationales, les sections européennes, les sections internationales menant au baccalauréat français international (BFI). Pour ces dernières, priorité est donnée à une ouverture dès le primaire, avec une entrée préparée en maternelle, dans le cadre d'un parcours linguistique et culturel cohérent jusqu'à la terminale.

- la maternelle est le moment de la consolidation de la langue française et de l'éveil aux langues, notamment la langue du pays hôte ;
- en classe de CP, commence la pratique d'une langue vivante différente de celle du pays hôte ;
- en sixième ou cinquième, découverte d'une nouvelle langue en LVB ;
- en classe de seconde, s'ouvre la possibilité d'apprendre une LVC.

Ces parcours linguistiques doivent permettre à nos élèves de développer jusqu'à un niveau d'excellence des compétences linguistiques et langagières, et ainsi, par-delà leur réussite au baccalauréat, de poursuivre dans des conditions optimales des formations dans le supérieur.

**70** langues  
enseignées  
dans le réseau



# La langue du pays hôte

L'enseignement de la langue ou des langues du pays hôte dans les établissements homologués est un élément important dans la réussite de la coopération éducative. L'utilisation de l'expression « pays hôte » souligne la réciprocité linguistique et culturelle, ainsi que l'égalité et le respect entre les langues, les cultures, les histoires et les identités.

Il est essentiel d'assurer la transmission du double héritage culturel et linguistique aux élèves binationaux ou nationaux fréquentant les lycées français. Ces élèves choisissent de préserver et de valoriser leur patrimoine linguistique et culturel tout en bénéficiant de l'éducation dispensée dans un établissement de l'enseignement français à l'étranger.

Dans chaque établissement, toutes les langues présentes dans l'environnement local contribuent à nourrir le parcours linguistique des élèves. Ainsi, au sein du réseau, plus de 70 langues différentes sont enseignées, favorisant une diversité linguistique et culturelle enrichissante.





## L'éducation plurilingue

Dans le cadre de l'éducation plurilingue et pluriculturelle, les établissements sont invités à promouvoir les parcours linguistiques et culturels des élèves, tant dans la langue du pays hôte que dans d'autres langues. Le plurilinguisme et le pluriculturalisme vont au-delà de la simple communication dans différentes langues ; ils impliquent une véritable immersion dans la diversité, en la considérant comme une richesse. Ces approches aident les apprenants à comprendre que la pensée humaine est plurielle et que chaque culture possède ses propres codes et valeurs. Cette expérience permet aux élèves de comparer le français à leur langue maternelle, créant ainsi un univers où les mots deviennent des mélodies chargées d'histoires et de perspectives, célébrant la diversité humaine.



Dans cette perspective, chaque élève du réseau doit pouvoir témoigner d'une connaissance approfondie de la langue et de la culture dans lesquelles il évolue. Les établissements doivent favoriser la mise en place de parcours renforcés en langues vivantes, tels que le parcours adapté et renforcé de langues étrangères (PARLE), les sections européennes ou de langues orientales (SELO), les disciplines non linguistiques (DNL hors SELO), les sections binationales, ou les sections internationales menant au baccalauréat français international (BFI), que ce soit dans la langue du pays hôte ou dans celle d'une culture significative dans le contexte de l'établissement. Tous ces dispositifs permettent à l'élève de construire son apprentissage linguistique des langues vivantes et en langues vivantes.

Ces parcours sont conçus en tenant compte en premier lieu du profil linguistique des élèves, du contexte du pays et d'éventuels accords bilatéraux. Une approche inter-dégrés est préconisée, favorisant ainsi un apprentissage continu de la diversité linguistique sous forme de parcours, caractéristique de tous les établissements de l'enseignement français à l'étranger.

# VOICI LES DIFFÉRENTES LANGUES PROPOSÉES POUR LES DISPOSITIFS



## 18 langues et cultures

pouvant faire l'objet d'un parcours en section internationale menant au BFI, notamment les sections allemande, américaine, australienne, arabe, brésilienne, britannique, chinoise, coréenne, danoise, espagnole, italienne, japonaise, néerlandaise, norvégienne, polonaise, portugaise, russe et suédoise.

## 3 langues

en section binationale (allemand, espagnol, italien).



## 6 langues

en section européenne (allemand, anglais, espagnol, italien, portugais, russe) et

## 4 langues

en section de langues orientales (arabe, chinois, japonais, vietnamien).



## 10 langues

pour le parcours PARLE (allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, japonais, portugais, russe et vietnamien).

Les établissements s'engagent à offrir des parcours complets de la maternelle à la terminale afin de valoriser l'excellence linguistique au-delà de l'obtention d'un diplôme.

# Le test de positionnement en anglais

« Ev@lang Collège » est un test de positionnement en anglais 100 % en ligne, non certifiant. Conçu par France Éducation International (FEI), le test s'adresse à tous les élèves scolarisés en classe de troisième homologuée qui suivent un enseignement d'anglais en langue vivante 1 ou 2. Il est composé de questions à choix multiples et se déroule intégralement en langue anglaise. Le test se passe obligatoirement au sein de l'établissement.

Les différentes épreuves du test permettent de positionner les élèves du niveau A1 non atteint, au niveau « au-delà du B1 » du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) dans les activités langagières de réception : compréhension de l'oral, compréhension de l'écrit.

Les connaissances linguistiques des élèves sont également testées : grammaire et vocabulaire.

À l'instar de leurs camarades de classe de troisième scolarisés en France et en outre-mer français, à l'issue du test

« Ev@lang collège », les élèves des établissements EFE homologués obtiennent une fiche de résultats individuelle faisant apparaître leur niveau de maîtrise, par activité langagière de réception et de connaissances linguistiques.



# La maternelle et l'école élémentaire

La pratique scolaire précoce de plusieurs langues est une caractéristique essentielle de la politique des langues de l'AEFE. La langue française, primordiale, langue principale d'enseignement dans nos établissements, est aussi celle dans laquelle s'inscrivent les valeurs et la culture de notre enseignement à l'étranger. Puis, la ou l'une des langues officielles du pays hôte qui est propre à l'environnement proche de l'établissement et entendue fréquemment par les enfants hors la classe. Enfin, une autre langue « étrangère » est possible.

Au début du cycle 2 (CP), les enfants évoluent dans au moins deux langues, le français et la langue du pays hôte, et conformément aux programmes du ministère de l'Éducation nationale français, ils peuvent en débiter une troisième même si des expérimentations de troisième langue peuvent être proposées plus tôt dans certains projets d'établissement.

Dans le réseau, cette langue supplémentaire peut également être intégrée dans l'enseignement des disciplines autres que linguistiques (DNL) pour renforcer l'exposition à la langue, dans le cadre, éventuellement, d'un parcours PARLE ou d'une section internationale.

Les fondements de ces parcours langues dès la maternelle peuvent ainsi s'articuler autour de trois axes :

- la maîtrise de la langue française, langue de communication et de partage au sein de l'établissement, langue d'enseignement ;
- une nécessaire (re)connaissance de la langue du pays hôte ;
- la possibilité d'initiation à une troisième langue.

Une synergie des pédagogies et contenus utilisés, puisque l'élève apprend les programmes français aussi en langue 2 voire en langue 3.

# *Le parcours* **PARLE**

Les parcours PARLE (parcours adaptés et renforcés de langues étrangères) conçus par l'AEFE ont pour objectif de conforter qualitativement la formation linguistique des élèves, et de renforcer la maîtrise d'une langue vivante étrangère autre que la langue du pays hôte. Ils peuvent être proposés en allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, japonais, portugais, russe et vietnamien. Un passage vers une section internationale, une section binationale, une SELO (section européenne ou de langue orientale) ou une DNL hors SELO est possible.

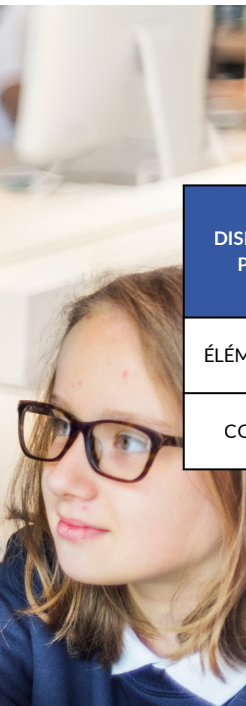
**PaRLE**  
PARCOURS ADAPTÉS ET RENFORCÉS  
DE LANGUES ÉTRANGÈRES





Il s'agit de proposer aux élèves un enseignement disciplinaire dans la langue cible selon le principe de la DNL (discipline non linguistique, enseignement en langue) associé à un renforcement de l'enseignement de la langue. Ces séquences devront respecter les maxima horaires ci-dessous.

| DISPOSITIF PARLE | Maximum horaire | Maximum horaire en LVE | Maximum horaire recommandé en EMILE OU DNL | Taux d'exposition à la LVE majeure |
|------------------|-----------------|------------------------|--|------------------------------------|
| ÉLÉMENTAIRE      | 24 H            | 2 H                    | 3 H  | 20 %                               |
| COLLÈGE          | 28 H            | 3 H                    | 4 H  | 25 %                               |





# **ELCE** **section européenne** **ou de langue orientale** **(SELO)**

## **DNL hors SELO** **Sections binationales**

À l'arrivée au collège, l'offre de parcours linguistiques doit permettre aux élèves de continuer à enrichir leurs compétences culturelles et linguistiques sans qu'il n'y ait de rupture. L'ELCE (enseignement d'une langue et culture européenne) débute à partir de la 5<sup>e</sup>. Comme il s'inscrit dans une logique de parcours, cet enseignement peut s'articuler à l'entrée en lycée avec la SELO ou la DNL hors SELO, ou une section binationale lorsque celle-ci est proposée.

## **ELCE en collège**

À partir de la classe de 5<sup>e</sup>, le parcours linguistique de l'élève peut s'enrichir d'un enseignement en langue et culture européenne (ELCE). Proposé sur un horaire modulable allant jusqu'à deux heures hebdomadaires en langue, ce dispositif favorise le travail en groupes et peut faire intervenir plusieurs enseignants. C'est l'occasion d'approfondir la connaissance d'une langue européenne et de préparer éventuellement l'entrée en section européenne au lycée pour obtenir un baccalauréat « mention européenne ».

Parallèlement, un enseignement de discipline non linguistique (DNL) peut être proposé, à la condition que l'enseignement en langue étrangère ne représente pas plus de la moitié du volume horaire de l'enseignement considéré.

Ce parcours pourra être valorisé dans le diplôme du DNB par l'attribution d'un bonus de points.

## **Sections européennes ou de langues orientales (SELO)**

Elles permettent aux élèves de développer leurs compétences en langues vivantes et d'approfondir la connaissance de la culture des pays de la langue choisie. Les enseignements en discipline non linguistique dispensés dans ces sections reposent sur les programmes disciplinaires en vigueur, mais adaptés.

Ces sections aboutissent à l'obtention d'une mention européenne ou de langue orientale au baccalauréat. Les élèves bénéficient d'un enseignement en DNL dans une discipline qui fera l'objet d'un examen spécifique au baccalauréat.

Pour obtenir la mention européenne ou de langue orientale, le candidat doit obtenir au moins 12/20 à l'épreuve de langue vivante passée dans la langue de la section, et au moins 10/20 à une évaluation spécifique visant à apprécier le travail mené dans le cadre de la section européenne ou de langue orientale.

Elles peuvent être accessibles aux élèves ayant suivi le parcours PARLE au collège.

## **DNL hors SELO**

En dehors des SELO, les disciplines non linguistiques peuvent aussi être dispensées en partie en langue étrangère, selon les programmes en vigueur. Il s'agit également d'encourager l'apprentissage d'une langue étrangère dans un dispositif qui permet d'enseigner la discipline en langue étrangère jusqu'à 50 % de l'horaire prévu par les programmes.

L'indication de la DNL sur le diplôme suivi de la langue étudiée s'obtient lorsque le candidat a obtenu la note de 10/20 à une épreuve spécifique de fin d'année. Il est possible pour un élève de suivre plus d'un enseignement non linguistique en langue vivante.

## **Sections binationales**

Les sections binationales résultent d'accords bilatéraux avec l'Allemagne pour les sections Abibac, l'Espagne pour les sections Bachibac et l'Italie pour les sections Esabac. Ces sections proposent un parcours de formation à double diplomation du baccalauréat français et du diplôme du pays partenaire, et permettent aux élèves de renforcer leurs connaissances et compétences culturelles et linguistiques dans la langue choisie.

La scolarité débute dès la classe de seconde, pour les élèves susceptibles de valider le niveau B1 en début de la classe de première. Les enseignements spécifiques en langue de section portent sur un programme arrêté par les autorités compétentes des deux pays. Les disciplines concernées sont la littérature, que les élèves suivent à raison d'au moins quatre heures par semaine. Un programme limitatif est proposé en classe de terminale. L'histoire-géographie est l'autre discipline enseignée quatre heures par semaine.

À l'issue de la classe de terminale les élèves passent des épreuves spécifiques à l'écrit et à l'oral en littérature et en histoire-géographie.



## **La section internationale et le parcours menant vers le BFI**

La section internationale, qui mène vers le baccalauréat français international (BFI), est un dispositif linguistique ambitieux reposant sur un accord diplomatique entre la France et le pays partenaire. Grâce à une immersion dans la langue et la culture du pays de section, au travers de projets partenariaux, d'études poussées du pays et de son patrimoine culturel et littéraire, les élèves acquièrent des compétences langagières et interculturelles incomparables, leur ouvrant des perspectives riches dans l'enseignement supérieur et France et à l'étranger.

## SI niveau élémentaire

À compter du cycle 2, les élèves peuvent intégrer une section internationale (SI) niveau élémentaire, qui dispense des enseignements de et en langue de la section à hauteur d'au moins trois heures hebdomadaires.

Les enseignants en charge de la section internationale sont locuteurs présentant une « culture avérée » du pays de la section afin d'assurer une dimension culturelle forte, à la fois dans la tradition pédagogique mais également dans les activités périscolaires proposées, ancrées dans la culture du pays.

## SI collège et SI seconde

Les sections internationales (SI) visent à proposer une immersion linguistique et culturelle forte dans le pays de la section aux élèves qui font le choix de se présenter au test d'entrée en SI. La littérature, la culture, la DNL histoire-géographie, ou la DNL mathématiques s'il s'agit de section chinoise ou coréenne, sont étudiées avec un programme spécifique négocié avec le pays partenaire. À l'emploi du temps réglementaire de l'élève s'ajoutent quatre heures de langue, littérature et culture selon un programme négocié avec le pays partenaire de la section. La discipline support de la DNL est enseignée pour moitié de l'horaire en français, pour moitié en langue de section. Parcours exigeant en termes d'horaire et de travail personnel, la section internationale de collège mène, en fin de troisième, à deux épreuves orales spécifiques permettant l'obtention du DNBi (diplôme national du brevet option internationale) avec un niveau B2 visé dans la langue de section.

## Classes menant au baccalauréat français international (BFI), cycle terminal

Depuis la rentrée 2022, le baccalauréat français international est proposé aux élèves de France et des établissements de l'enseignement français à l'étranger. Ce parcours d'excellence, décliné en cycle terminal en parcours bilingue, trilingue ou quadrilingue, met parfaitement en valeur le plurilinguisme de nos élèves. À l'emploi du temps réglementaire de l'élève s'ajoutera :

- deux heures de connaissance du monde (CDM), enseignement donnant lieu à un projet partenarial suivi en LVA (langue du pays de la section) ;
- deux heures d'approfondissement culturel et linguistique (ACL), dont le programme est fusionné avec les heures de LVA (parcours bilingue) ou de LVB (parcours trilingue ou quadrilingue).

La « DNL1 obligatoire », histoire-géographie ou mathématiques, est étudiée pour moitié en langue française, et pour moitié en langue de section.

Une « DNL2 facultative » prenant appui sur un enseignement de spécialité peut également être proposée.

Les enseignements spécifiques BFI représentent 40,5 % des coefficients à l'examen du baccalauréat. Certains modules d'enseignement peuvent être remplacés par des APs (« advanced placements ») au sein du parcours BFI américain.

### Parcours bilingue

Tous les enseignements spécifiques sont dispensés en langue de section LVA



### Parcours trilingue

Les enseignements spécifiques sont suivis en LVA et LVB



### Parcours quadrilingue

Les enseignements spécifiques sont suivis en LVA, LVB et LVC



LVA

Connaissance du monde

LVA

DNL obligatoire

LVA

Approfondissement culturel et linguistique

LVB

Approfondissement culturel et linguistique

LVC

Langue et culture

LVA

DNL facultative

LVB

DNL facultative

LVC

DNL facultative

LVA Langue vivante A

LVB Langue vivante B

LVC Langue vivante C

DNL Discipline non linguistique

# DE LA MATERNELLE AU BACCALAURÉAT : IDENTITÉ BICULTURELLE, 5 LANGUES



**Rédaction :**

Direction de l'enseignement, de l'orientation et de la formation de l'AEFE

**Conception et réalisation :**

2025/Service des relations extérieures de l'AEFE



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**aefe**

Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

Experience  
France™

\*Découvrir la France

AGENCE POUR  
**L'ENSEIGNEMENT  
FRANÇAIS  
À L'ÉTRANGER**

4, passage Colisée, 93400 Saint-Ouen-sur-Seine  
1, allée Baco - BP 21509, 44015 Nantes

[aefe.gouv.fr](http://aefe.gouv.fr)      @aefeinfo